



FORMATIONS VERTES



Formation, emploi, inclusion

La crise environnementale actuelle entraîne des bouleversements qui vont concerner tous les secteurs de l'économie et entraîner la création de nouveaux métiers. **Dans ce contexte, la Région Grand Est, avec le soutien de l'Union européenne**, souhaite contribuer au développement d'une économie neutre et à la pérennisation d'emplois durables au sein de cette économie.

Il s'agit de :

- ◆ **Contribuer à la transition** vers une économie neutre pour le climat
- ◆ **Créer et pérenniser des emplois** durables dans l'économie verte
- ◆ **Contribuer à l'élévation du niveau de formation** et à la montée en compétences des publics concernés par les aides

Quels types de métiers ?

La transition vers une économie plus verte exige de nouvelles compétences, à la fois pour les nouveaux emplois émergents et pour les emplois existants qui ont été ajustés. Il s'agira de financer le développement de formation professionnelle dans 2 types de métiers :

Les métiers verts

Ce sont des métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.

Les métiers verdissants

Ce sont les métiers dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles "briques de compétences" pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier.





Attention à éviter l'écueil du **greenwashing*** !

(*stratégie visant à se forger auprès du public une image écoresponsable, alors que la réalité des faits ne correspond pas, ou insuffisamment, à la teneur explicite ou implicite des messages diffusés)

Quels sont les dispositifs éligibles ?

Dispositif formation continue

- Acquisition et maîtrise des savoir de bases et des compétences clés
- Obtention d'une qualification, d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification professionnelle

Dispositif ingénierie de formation

- Ingénierie de formation initiale ou continue afin de créer de nouvelles formations
- Développement d'innovations en matière de formations

Qui sont les publics concernés ?

- **Les personnes en recherche d'emploi**, en reconversion professionnelle, active ou non
- **Les publics les plus fragiles** (chômeurs longue durée, jeunes)

L'intervention du FSE+ est fixée à 60% maximum*

*selon l'examen du dossier.

2021-27



L'Europe en Grand Est



La carte des Maisons de Région

Comment faire une demande de financement ?

Les animateurs fonds européens de la Région Grand Est assurent l'animation des dispositifs sur leur périmètre géographique d'intervention.

animateurs-conseillers.fesi@grandest.fr

